



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/016

L'an deux mille vingt deux et le vingt-deux Février à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOUA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Pascale DOMECK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA  
 Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY  
 Madame Joëlle DANHEY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER  
 Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECK  
 Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECK

Étaient absents : Madame Marie PHILLIPPON

Secrétaire de séance : Monsieur Erald GAST

Date de convocation : 16 février 2022

**Objet : Adhésion au service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de l'Ariège**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 26 Mars 2018 portant sur l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège.

Le service de remplacement créé par le Centre de Gestion de l'Ariège, conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, est un service ayant pour objectif de mettre à disposition des agents qualifiés auprès des collectivités territoriales et établissements publics, pour pallier aux absences de courte durée du personnel, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour les services municipaux, moyennant une participation horaire fixée par le Conseil d'Administration de cet établissement.

En date du 19 avril 2021, une délibération du Centre de Gestion a fixé les nouvelles conditions financières de participation au service remplacement/mission temporaire.

En conséquence, et afin de pouvoir bénéficier de ce service si besoin, il convient de signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention, qui restera annexée à la présente délibération.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
à la majorité des suffrages exprimés (28 voix POUR)

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la mission « service remplacement/mission temporaire » avec le Centre de Gestion de l'Ariège,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et le « Service de remplacement/missions temporaires » du Centre de Gestion de l'Ariège,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets de la collectivité,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,  
Marc SANCHEZ

